

Salaberry 22 février 2022



Commandez votre épinglette du 8 mars!

En portant l'épinglette du Collectif 8 mars, nous affirmons que nous sommes féministes et affichons notre volonté de poursuivre la lutte pour l'égalité et la justice en solidarité avec toutes les femmes.

Procurez-vous l'épinglette du 8 mars en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Pour chaque épinglette vendue au coût de 4 \$, un don de 1 \$ sera versé à une maison d'hébergement pour femmes.

Nous vous invitons également à consulter le Guide d'actions féministes conçu par le Collectif 8 mars. Pour terminer, nous avons une bonne nouvelle : le comité de la condition féminine du Syndicat planifie actuellement la tenue d'une conférence dans le cadre de la internationale droits des femmes. L'activité devrait avoir lieu le 27 avril à Valleyfield. Plus de détails sont à venir, suivez notre actualité sur les réseaux sociaux.

Dernier rappel

PLANIFICATEURS 2022-2023



Régime pédagogique: Grille-matières 2022-2023

secondaire, des discussions auront lieu con- Malheureusement, le Ministère ne semble cernant le régime pédagogique (grille- toujours pas intéressé à modifier ces deux matières/maquette de cours) dans vos éta- articles, ce qui éviterait pourtant bien des blissements pour l'an prochain. J'en profite maux dans les écoles. pour vous rappeler ce que mentionne les Loi sur l'instruction publique principaux documents légaux quant à la mécanique applicable : l'Entente locale, le Régime pédagogique (RP) et la Loi sur l'instruction publique (LIP).

Entente locale

À la clause 4-3.03 B), on peut lire que le comité de participation au niveau de l'école ou l'assemblée générale, selon le cas, participe à l'élaboration des propositions de la direction d'école concernant l'établissement et les modalités de l'application de la grille-matières. À défaut de donner suite aux recommandations du comité de participation au niveau de l'école ou de l'assemblée générale, selon le cas, la direction de l'école fait connaître par écrit les motifs à l'appui de sa décision.

Régime pédagogique

Le RP indique aux articles 22 et 23, qu'à l'enseignement du primaire et du secondaire, les matières obligatoires enseignées Processus annuel d'approbation de la chaque année et le nombre d'heures par grille-matières semaine sont à titre indicatif. Cependant, notez que le contenu des programmes, sus annuel d'approbation de la grille-matières lui, est prescriptif. Avant de faire un choix, il est essentiel d'évaluer si le nombre lignes. Tout d'abord, lors d'une première d'heures proposé est suffisant pour enseigner les notions du programme de cette matière. Le RP étant une loi, nous ne pouvons pas demander de modifications lors de la négociation de nos conventions collectives. Malgré tout, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) incite annuellement le Ministère à modifier le RP afin de déterminer un temps

Bientôt, si ce n'est pas déjà fait pour le minimum prescrit pour chaque matière.

Aux articles 89 et 86, il est mentionné que les propositions concernant le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option sont élaborées avec la participation des enseignants.

L'article 84 indique que c'est le conseil d'établissement (CÉ) qui approuve le temps alloué pour chaque matière obligatoire ou à option proposé par la direction de l'école. Approuver veut dire que le CÉ peut accepter ou refuser les propositions de la direction. Le CÉ ne peut pas faire sa propre recommandation ou proposer des modifications à celles présentées. Le CÉ pourra soit approuver ou refuser la proposition. Si le CÉ refuse, la direction devra alors reprendre le processus initial avec le personnel enseignant et soumettre de nouveau des propositions au CÉ pour appro-

Vous trouverez un exemplaire du Proces-(pour affichage) <u>ici</u>. En voici les grandes assemblée, la direction informe les enseignantes et les enseignants qu'ils devront élaborer leurs propositions pour la prochaine rencontre. Lors de la 2^e rencontre, le personnel enseignant devra faire ses propositions à la direction selon les niveaux, les cycles ou l'école. Les propositions seront ensuite votées. Un vote secret pourra

Suite à la page 2





Régime pédagogique : Grille-matières 2022-2023 (suite)

être demandé. La direction, si elle est en accord avec les propositions, les soumettra ensuite au CÉ. Si la direction ne retient pas les propositions, les représentants du personnel devront présenter leur argumentaire au CÉ et inscrire leur dissidence quant aux propositions présentées par la direction. Si le CÉ refuse d'approuver les propositions, c'est le retour à la case départ et vous devrez proposer une nouvelle mouture à la direction.

Afin d'assurer un processus équitable et respectueux, le Syndicat et le CSSVT ont convenu que :

- La direction doit convoquer l'ensemble du personnel enseignant de l'école (spécialistes, « partageants », etc.);
- Si un enseignant est absent (plus de deux mois), il peut contrat (son remplaçant) qui vote sur les propositions;
- Les spécialistes ou les « partageants » peuvent voter dans toutes les écoles où ils enseignent. C'est donc important de les inviter;

• Un enseignant absent (rendez-vous, malade, etc.) ne peut voter par procuration.

Vote au conseil d'établissement

Précisons que le quorum au CÉ est égal à la majorité des membres en poste (membres votants et non-votants), dont la moitié des parents. Les représentants des parents, ceux des membres du personnel et du service de garde ainsi que ceux des élèves ont le droit de vote, ce qui exclut les représentants de la communauté. Les décisions du CÉ sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents et ayant le droit de vote. En cas de partage, le président ou la présidente a un vote prépondérant.

Encore cette année, ce processus entre collègues sera peutvenir et parler à la rencontre, mais c'est l'enseignant à être stressant, voire même déchirant. Je vous invite à formuler vos propositions et à faire vos choix dans le plus grand respect de toutes et tous.

> Dominic Hébert, vice-président dhebert@syndicatdechamplain.com

Codification des élèves

Il semblerait qu'au secteur des jeunes (primaire et secondaire) des codes d'élève HDAA auraient disparu dernièrement.

Pourtant, pour faire disparaitre le code d'un élève, le Centre de services scolaires doit procéder à la révision du plan d'intervention avec l'aide de toute l'équipe du plan d'intervention (ou en comité ad hoc lorsque l'enfant est handicapé - code 50 et 53).

Si vous avez des élèves dont les codes semblent avoir mystérieusement disparu, nous vous invitons à nous en faire parvenir la liste. Écrivez Sébastien Campbell à l'adresse suivante: scampbell@ syndicatdechamplain.com en identifiant les élèves, le code qu'ils possédaient, votre nom et le nom de l'établissement dans lequel vous travaillez.

Le Syndicat de Champlain lèvera un grief au nom de toutes les enseignantes et de tous les enseignants du CSSVT afin de protéger vos droits.

Demandes de changement de champ et d'école

demande de changement de champ ou services scolaire. d'école ne remet pas votre poste en jeu.

Des formulaires de demandes de changement de champ et d'école sont disponibles sur notre site Internet, dans le menu « Ma section » (à gauche sur la page d'accueil), vous devez choisir « Salaberry enseignant », et ensuite il faut cliquer sur la pastille « Formulaires et documents ». Ces formulaires comprennent toutes les informations essentielles à donner à l'employeur concernant un changement demandé.

Voici les modes d'acheminement au Centre de services scolaire :

- mis;
- Télécopieur au 450 225-0848 : conservez le rapport d'émission ;
- Main à main : demandez un accusé de réception;
- Courrier recommandé (en dernier recours): conservez le recu.

Le moment est venu de faire votre Veuillez aussi transmettre une copie de demande de changement de champ, et votre demande au bureau du syndicat souvent, les gens font leur demande de par courriel à Marie-Ève Primeau changement d'école par la même occasion. (meprimeau@syndicatdechamplain.com) J'en profite pour vous rappeler que ces ou par télécopieur au 450 371-7004. demandes ne vous obligent pas à changer Attention, pour être valide, votre d'école ou de champ. D'ailleurs, une demande doit être envoyée au Centre de

Sécurité d'emploi

Chaque année, au moins une personne se retrouve en difficulté parce qu'elle a négligé de faire une demande de changement de champ ou d'école.

Si vous pensez être en insécurité d'emploi parce que vous êtes la personne la plus jeune de votre champ à votre école ou au Centre de services scolaire, vous devez faire une demande de changement de champ au plus tard le 31 mars et une demande de changement d'école au plus tard le 8 mai. Aucune demande ne sera acceptée après ces dates. Par exemple, si vous Courriel à la personne responsable êtes au champ 3, vous êtes probablement dont le nom est inscrit au bas du qualifié pour le champ 2. Si vous n'avez formulaire : un accusé de récep- pas fait de demande de changement de tion par courriel vous sera trans- champ, vous ne pourrez pas passer au champ 2 si l'occasion se présente même si cela pouvait préserver votre emploi. Si vous faites votre demande et que vous n'êtes finalement pas en insécurité, il n'y a pas d'obligation de vous présenter à la séance d'affectation.

> Sébastien Campbell Conseiller en relations de travail